



DECLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE LA COUR D'APPEL DE MONTPELLIER du 11 MARS 2025

Monsieur le Premier Président, Monsieur le Procureur Général,

Nous ne pouvons pas commencer ce CSA sans vous souhaiter, monsieur le premier président, la bienvenue.

L'UNSa Services judiciaires souhaite tout d'abord apporter son total soutien à nos collègues Réunionnais qui ont été éprouvés par le cyclone Garance, tout comme depuis décembre pour nos collègues Mahorais, toujours en grande souffrance à ce jour.

L'UNSa SJ ne peut passer sous silence la mesure visant à sanctionner financièrement tous les agents publics pendant leur période d'arrêt maladie ordinaire.

En effet, en moins de temps qu'il en an aura fallu et cela, malgré l'opposition unitaire des organisations syndicales interministérielles, le gouvernement est passé en force et a publié la semaine dernière les textes visant à pénaliser à hauteur de 10 % de leur salaire brut, l'ensemble des agents publics sur les 90 jours pendant lesquels leur traitement était jusque-là maintenu. C'est inacceptable !

L'UNSa SJ tient à féliciter les premiers Adjoints Administratifs et les premiers greffiers principaux, lauréats, pour leur promotion dans les corps respectifs de greffiers et de cadres-greffiers. Nous rappelons aux collègues qui hélas n'ont pas été retenus sur ces premières promotions, qu'il reste encore des possibilités à venir, et que dans le cadre de la phase transitoire, d'autres recrutements doivent encore se faire, par le biais des examens professionnels, et des listes d'aptitude. N'hésitez pas à contacter les responsables **L'UNSa SJ** locaux qui pourront vous assister dans la préparation de vos dossiers.

La création de ce corps de débouché en catégorie A est une avancée historique pour la profession de greffiers et elle était très attendue.

L'UNSa SJ, organisation syndicale signataire du protocole, continuera à être force de propositions dans le domaine statutaire et à se battre pour que l'ensemble des greffiers passent en catégorie A. C'est maintenant en juridiction que se décline la mise en place du cadre-greffier.

L'indispensable note de gestion de présentation du corps de cadre-greffier des services judiciaires du 3 février 2025 guide l'intégration dans les juridictions des nouveaux cadres-greffiers.

Elle doit s'accompagner de concertation afin que l'intégration de ce nouveau corps se déroule au mieux dans une démarche collaborative et volontariste.

Des attitudes inadaptées venant de certains opposant à cette réforme ne doivent pas rajouter de mal être au sein des greffes, au contraire il faut s'emparer de cette opportunité pour améliorer le collectif de travail. L'ensemble des métiers y gagnera, l'Institution également.

Il ne faut pas non plus écouter les fausses informations distillées par certains collègues malveillants, autoproclamé représentants du personnel, qui, pour les besoins de leur cause, sont prêts à raconter n'importe quoi, par exemple à une collègue lauréate, lui faire croire qu'elle ne pourra pas faire valoir son départ en retraite sous prétexte qu'il est nécessaire de rester deux ans dans le corps du cadre greffier...en contradiction avec la note de gestion. N'est pas représentant des personnels qui veut !

Et pour conclure, **L'UNSa SJ**, au niveau national, prendra toute sa place dans les discussions maintenant engagées sur l'avenir de nos DSGJ, il est temps de se battre pour ce corps en attente de reconnaissance.

Les membres UNSA SJ élus au CSA de Montpellier